

SAMU

MAGAZINE



EDITION NOUVELLE-AQUITAINE



Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la région



Le Mot de la Préfète

L'acronyme SAMU est largement passé dans le langage courant. Nous savons tous aujourd'hui qu'en composant le 15, le SAMU apportera une solution adaptée à toutes les urgences médicales, celles du quotidien comme les plus exceptionnelles. Mais derrière l'acronyme et le numéro 15, je tiens à saluer les femmes et les hommes qui se mobilisent au quotidien au sein de la grande chaîne de secours aux personnes, auprès des services de l'État dans sa fonction de protection des populations.

De la canicule de 2003 aux attentats de 2015 jusqu'à la crise sanitaire internationale que nous traversons, le SAMU, comme tous les acteurs de la chaîne de secours, s'est mobilisé sur tout le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, au plus près de la population.

Concernant l'épidémie de COVID-19, la vaccination complète atteint aujourd'hui en région un taux de 80 % et progresse jour après jour, ce qui a fortement participé au reflux de la circulation du virus et à la désaturation des établissements de santé.

Toutefois, le virus circule encore et la sortie progressive de l'état d'urgence sanitaire continue à susciter un nombre exceptionnellement élevé d'appels téléphoniques vers les plateformes de régulation médicale pour des secours d'urgence. Au-delà des chiffres, c'est l'organisation de la réponse de secours d'urgence et d'assistance à la personne qui a été mise à rude épreuve.

Les services de l'État, conscients des problématiques liées aux délais d'attente au sein des services d'urgence hospitaliers, n'ont cessé de se mobiliser depuis cet été pour apporter des réponses structurelles et opérationnelles.

Il convient donc de poursuivre ce travail collectif, de conserver le cap et d'assurer avec force et conviction la réalisation de notre mission de service public.

Je sais pouvoir compter sur l'implication sans faille du SAMU.



crédit photo : Alban Gilbert CR

Introduction de la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional



La santé a pris une place déterminante dans les politiques du Conseil régional. La pandémie du Covid-19 nous rappelle cruellement la nécessité de fédérer nos forces pour veiller à ce bien commun essentiel.

Construite depuis plus de 20 ans, notre politique régionale de santé a investi d'abord les entreprises et les laboratoires, puis elle a ciblé les territoires.

Aujourd'hui elle doit placer les citoyens au cœur de ses priorités, comme le point d'orgue d'une démarche inscrite sur le long terme. Elle doit se concentrer sur l'humain, les jeunes, les aînés et les populations fragiles, en appréhendant les interactions avec l'environnement qui conditionne une bonne ou une mauvaise santé. Nous devons par ailleurs poursuivre la dimension d'innovation et de recherche qui nous permet de regarder toujours plus loin.

Il s'agit d'un combat pour la santé publique, pour l'équité sociale et territoriale, pour l'autonomie de notre société et pour l'emploi dans un territoire où le secteur de la santé est riche de la diversité et de la complémentarité des domaines d'excellence régionaux.

Le contexte sanitaire de la pandémie de la Covid-19 nous interroge aujourd'hui sur notre système de santé et son modèle d'efficacité.

La santé renvoie à une pluralité de défis. L'aménagement équilibré des territoires pour assurer à toutes et tous l'accès aux soins et offrir un environnement propice à un mieux vivre en bonne santé. Assurer l'accompagnement du vieillissement de la population. La définition d'une approche intégrée entre santé humaine, santé animale et environnement. Ou encore répondre à l'un des défis de notre temps, la reconquête des filières industrielles en santé pour reprendre notre destin en mains en matière de production de masques, d'équipements médicaux et de médicaments.

A la lecture des enseignements de la crise nous devons également imaginer et développer les outils qui permettront d'anticiper et de prévenir de nouvelles crises potentielles liées aux risques émergents.

La santé n'est plus simplement l'apanage du système de santé et de l'organisation des soins mais une traduction des conditions socio-environnementales et de la société.

La pandémie de la Covid - 19 a démontré, si cela devait encore être prouvé, l'importance déterminante des professionnels de santé. Nous devons rendre hommage à ces femmes et ces hommes en première ligne. Il faut que les métiers du prendre soin soient reconnus à leur juste valeur.

L'augmentation des pathologies chroniques, la transition démographique, le morcellement des cellules familiales, la précarisation des familles et la désertification de certains territoires exigent d'accompagner les métiers dans leurs mutations.





Leur formation est donc un enjeu central pour les politiques de santé de demain.

Le secteur sanitaire et social qui représente 240 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine et qui enregistre une croissance de 2,2% de ses effectifs par an doit être une priorité des politiques publiques. Sur le plan national, nous estimons que 250 000 professionnels devront être formés d'ici 2025.

Ces professions souffrent d'un manque d'attractivité pour des motifs de conditions de travail, de rémunération ou de valorisation des métiers. Ce secteur qui offre de grandes perspectives de création d'emplois et d'activités doit faire l'objet d'une démarche globale des pouvoirs publics pour assurer l'attractivité des métiers du « prendre soin ».

Dans ce contexte, la Région a élaboré, en concertation avec les acteurs concernés, un plan d'attractivité des métiers qui fixe une stratégie pour le développement des actions de formation en lien avec les perspectives d'emploi, de développement économique et d'aménagement global de son territoire.

Nous avons articulé cette stratégie autour de trois axes prioritaires : Le maintien et le développement du maillage territorial des formations sanitaires et sociales. Le développement de l'innovation pédagogique avec notamment l'enjeu de la transformation numérique.

Demain, l'infirmière prendra un rôle déterminant aux côtés du médecin dans l'organisation du système de soin. La Région accompagne leur montée en compétence avec notamment le statut d'infirmier en pratique avancée.

Dans cette même logique, les assistants de régulation médicale des SAMU sont essentiels à la vitalité et à l'efficacité des Services d'Aide Médicale Urgente.

Il ne peut y avoir de territoires attractifs sans accès aux services essentiels de la santé.

L'aménagement en santé est déterminant pour assurer un développement équilibré des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

La Région s'est pleinement saisie de cet enjeu majeur à travers l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé par le biais des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et des centres de santé ou en soutenant des procédés favorisant l'accès aux soins par l'innovation ou le développement de la télémédecine.

Les SAMU constituent la garantie d'une écoute médicale permanente, et des interventions d'urgence sur l'ensemble du territoire. Il joue un rôle de régulation, de formation à la médecine d'urgence et de gestion des plans de secours central pour la santé publique.

Les SAMU sont par ailleurs des acteurs structurants de l'innovation en santé en déployant des outils numériques de régulation ou de télémédecine.

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra sa stratégie au profit de la santé de tous sur l'ensemble des territoires. A travers cette stratégie, des partenaires comme votre association doivent être au cœur de nos discussions pour adapter nos actions au plus près des acteurs de terrain.



Actions de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Benoît ELLEBOODE
Directeur général de l'ARS



L'Agence régionale de santé (ARS) a pour rôle d'organiser le système de santé, de veiller à l'accès, à la qualité et à la sécurité des soins pour que chaque citoyen soit correctement soigné, selon ses besoins, au bon moment et au bon endroit.

En Nouvelle-Aquitaine, région la plus étendue de France métropolitaine avec une population de

6 millions d'habitants, l'amélioration de la prise en charge des soins urgents sur l'ensemble du territoire constitue une priorité majeure du projet régional de santé 2018-2028.

Dans notre région, l'activité des services d'urgences représente une activité importante avec

1,9 millions de passages en 2019. Cette activité connaît une augmentation moyenne de 3 % par an.

Pour assurer l'accès aux soins urgents sur l'ensemble du territoire, l'ARS s'appuie sur le maillage des structures d'urgences (13 SAMU-Centre 15, 66 services d'urgences, 48 SMUR dont 9 antennes et


5 bases HéliSMUR) complétées sur les territoires les plus éloignés par des médecins correspondants du SAMU et des dispositifs innovants en télémédecine et télé-régulation.

L'Observatoire régional des urgences (ORU) et les réseaux territoriaux constituent des partenaires privilégiés de l'ARS dans l'animation de la politique régionale. L'ORU met à disposition des établissements des outils d'aide à la décision partagés : le répertoire opérationnel des ressources (ROR), les besoins journaliers minimaux en lits (BJML), les résumés de passage aux urgences (RPU) étendus, ... L'épidémie de COVID 19 a montré l'intérêt majeur du renseignement du ROR et de la fiabilisation des données. Le ROR permet en effet de donner une lisibilité en temps réel aux SAMU, aux établissements de santé et à l'ARS sur le capacitaire en lits disponibles et les tensions sur certaines filières.

L'ARS mène également depuis plusieurs années, en lien avec l'ORU et les fédérations hospitalières, une démarche régionale d'anticipation et de gestion des tensions hospitalières. Afin de consolider l'offre de soins et la démographie médicale dans les territoires fragiles, l'ARS encourage la mise en place d'équipes médicales de territoire et la mise en œuvre de plans d'actions territoriaux gradués et concertés.

Le déploiement d'une stratégie de télémédecine appliquée à l'aide médicale urgente ambitieuse est également en cours. Elle permet de coordonner les acteurs sur le territoire (SAMU-Centre 15, SMUR, services d'urgence, SDIS, transporteurs sanitaires, médecins correspondants SAMU EHPAD, ...) pour fluidifier les filières de soins urgents (poly-traumatologie, syndrome coronarien aigu, AVC, parcours des personnes âgées...).





Dans le cadre du Pacte de refondation des urgences, qui vise à désengorger les services d'urgences et aider au pilotage des parcours patients par les SAMU-Centre 15, déployé activement par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le service d'accès aux soins SAS (mesure n° 1 du Pacte) est en cours d'expérimentation dans deux départements de la région (la Gironde et la Vienne) avec un objectif de généralisation en 2022.

Ces expérimentations permettent de conforter la régulation dans les SAMU- Centre 15, avec la présence de médecins libéraux H24, et de renforcer la coordination avec la médecine de ville dans le cadre des soins non programmés.

Afin de fluidifier les parcours des personnes âgées et de favoriser les admissions directes (mesure 5 du Pacte), l'ARS accompagne financièrement la mise en place d'hotlines gériatriques sur l'ensemble du territoire, la structuration de la filière gériatrique et les formations aux gestes d'urgence en EHPAD, coordonnées par le réseau régional et zonal d'enseignement des soins d'urgence (RESU) et assurées par les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).

Enfin, concernant la fluidification de l'aval des urgences (mesure 12 du Pacte), notamment dans l'objectif de faciliter la régulation des parcours patients par les SAMU-Centre 15, l'ARS finance la mise en place de dispositif de gestion des lits au niveau des Groupements Hospitaliers de Territoire.

La crise sanitaire a fortement impacté les SAMU-Centre 15 et les structures d'urgences. L'ARS a renforcé, dès fin février 2020, la régulation SAMU et libérale. En lien avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU), des formations ciblées sur la gestion de crise (réanimation et COVID en simulation) ont été co-construites.

L'ARS a également coordonné en lien avec le SAMU de zone et tous les SAMU 214 transferts sanitaires de patients COVID graves d'autres régions vers les établissements de Nouvelle-Aquitaine depuis le début de la crise, ainsi que 28 rapatriements depuis des pays étrangers en 2021.

La mobilisation, la réactivité et la résilience de l'ensemble des acteurs de santé ont été exemplaires dans la gestion de la crise notamment celles des acteurs de la médecine d'urgence et particulièrement les SAMU-Centre 15. Dans ce contexte, l'ARS a été présente et a accompagné les acteurs dans le développement de nouvelles pratiques et organisations dont les retours d'expérience ont montré la valeur ajoutée.

Ces organisations existantes doivent être désormais consolidées et le développement de pratiques innovantes doivent être poursuivies pour mieux répondre aux enjeux majeurs que représentent l'accès aux soins urgents et la construction des filières sur l'ensemble du territoire.